

# La Feuille Champrunoise

Bulletin municipal de Champagnac-la-Prune



# Le mot de Madame le Maire



## Sommaire

- p. 2 **Le mot du maire**
- p. 3 **La vie de la commune**  
Budget
- p. 6 Travaux du cantonnier  
Animation
- p. 8 **Cadre de vie**  
Syndicat des 2 vallées  
Biodéchets
- p. 9 Projet éoliennes  
Planification énergétique
- p. 10 Gestion de la forêt
- p. 11 **À savoir**  
Agence postale  
Parlons santé
- p. 12 Levons les yeux au ciel !
- p. 13 Vous l'avez reconnu ?  
Sporting Club Tulle Corrèze
- p. 14 **État civil**  
**Quoi de neuf ?**  
Du côté des écoles
- p. 15 Du côté du Comité
- p. 18 **Brèves champrunoises**  
Commémoration de l'armistice  
Départs en retraite
- p. 19 Chasse à Champagnac

Chères Champrunoises, chers Champrunois,

L'été 2023 a frôlé les records de chaleur et jusqu'à présent la température était au-dessus des normales saisonnières. Depuis le 15 septembre, nous sommes, en ce qui concerne les ressources en eau, en situation de crise, alerte la plus élevée. Les effets du dérèglement climatique se ressentent aussi sur la biodiversité. Les plus aguerris d'entre nous en constatent clairement les conséquences. Alors parler de modifier nos habitudes semblent une évidence. À cela s'ajoute un contexte mondial incertain qui nous incite à être énergétiquement autonome. Trouver des alternatives au charbon et aux énergies fossiles, réduire la consommation d'énergie sont aujourd'hui plus que nécessaire.

Un grand nombre d'entre nous, dont je fais partie, est contre le projet d'implantation d'éoliennes sur Champagnac, et il va falloir le rappeler. Nous avons d'autres solutions sur notre commune. Une ressource importante : l'énergie bois, et nous sommes nombreux à l'utiliser. À charge, pour nous, de bien la gérer pour qu'elle reste durable. La commune, à travers le choix qu'individuellement nous pouvons faire, a aussi des atouts en ce qui concerne l'énergie photovoltaïque sur les toitures existantes.

La loi du 10 mars 2023 prévoit que les communes définissent les zones d'accélération des énergies renouvelables après concertation des habitants. Compte tenu des enjeux, immédiats et futurs, il paraît essentiel que chacun puisse s'exprimer. La réunion publique du 31 octobre à 20h va permettre d'échanger sur ce sujet. En cas d'indisponibilité, vous pouvez aussi faire vos retours en mairie.

Amicalement  
Christelle BIDAULT  
Votre Maire



# La vie de la commune

## Budget

### Compte administratif 2022

Les dépenses de fonctionnement, qui concernent la gestion courante de la commune se sont élevées à 156 674,38€ (contre 161 463,34€ en 2021), tandis que les recettes, principalement les impôts et les subventions se montent à 199 398,60€ (contre 195 186,93€ en 2021).

Le résultat de l'exercice 2022 est donc bénéficiaire de 38 512,55€ (contre 33 733,59€ en 2021).

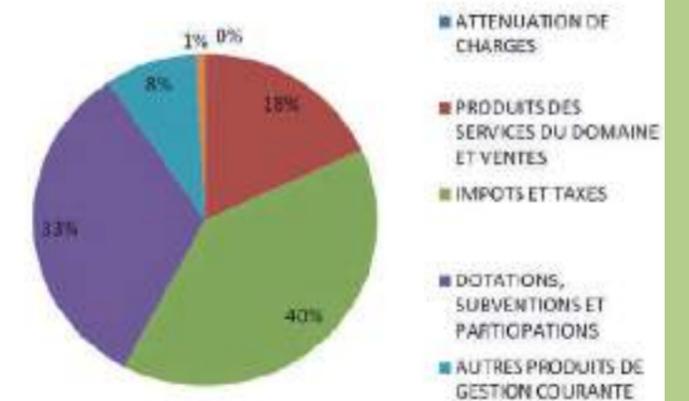
Les dépenses ont été maîtrisées dans un contexte qui a été difficile pour bon nombre de collectivités et aussi de particuliers.

Des mesures ont été prises en prévision de la hausse des tarifs, et certaines pratiques ont été modifiées avec, par exemple, la baisse des radiateurs.

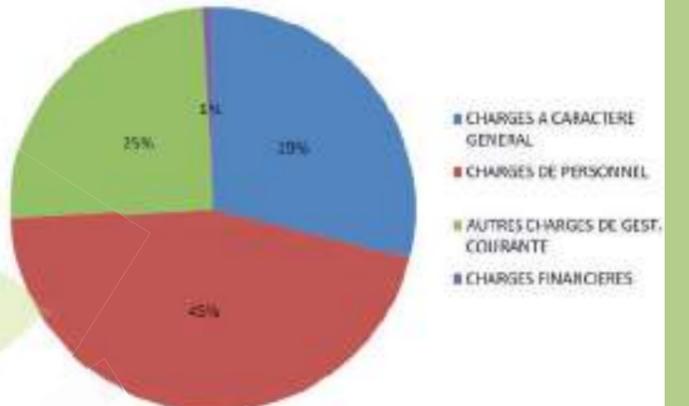
Pour rappel, la renégociation des assurances a permis d'économiser 2 782,26€ et le changement du logiciel 1 217,17€, soit un total de presque 4 000€.

Concernant les recettes, on note une légère baisse des dotations de - 1 848€ entre 2021 et 2022, une augmentation de la fiscalité et cela sans que le Conseil municipal n'ait bougé les taux d'imposition.

### Recettes de fonctionnement



### Dépenses de fonctionnement



## Dépenses réelles d'investissement

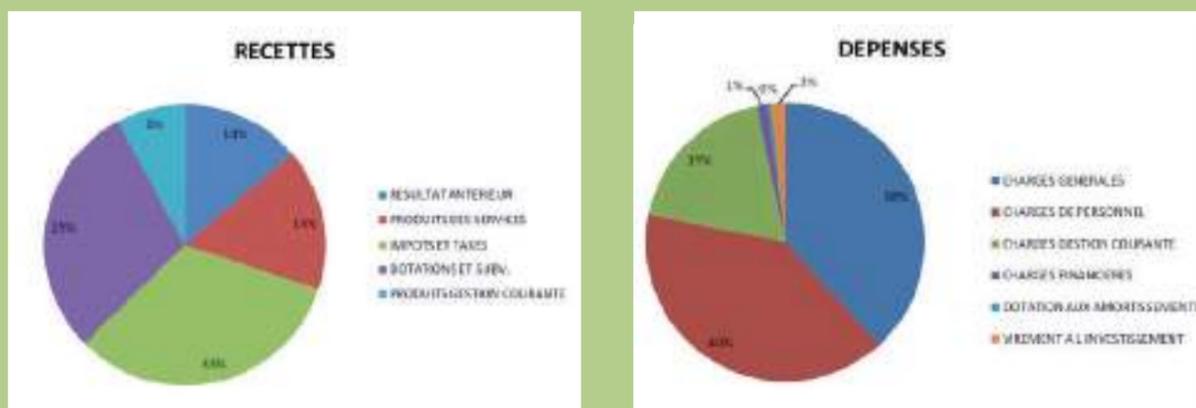
Libellé	Réalisé (€)
Emprunts et dettes assimilées	11 547.58
Matériel roulant et de voiries	9 778.00
Installations et aménagements	3 552.00
Rénovation logements locatifs	3 157.80
Columbarium	6 924.00
Chemins ruraux	5 304.69
Outillage	882.83
Panneaux d'affichage	1 202.84
Éclairage public	4 749.08
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>47 098.82</b>

## Budget primitif 2023

Voté à l'unanimité, le montant budgété des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 218 349€. Les charges générales, qui comprennent les dépenses d'énergie sont prévues à hauteur de 82 600€, les charges de gestion courante à hauteur de 40 150€.

Ce sont les charges générales (38%) et les charges de personnel (40%), soit 78% des dépenses, qui sont en augmentation significative, respectivement 23% et 21,5% par rapport à 2022.

Ce budget prend en compte d'un environnement fluctuant et contraignant en termes d'inflation des dépenses (*énergie entre autres*).



## Répartition des principales dépenses et recettes de la section fonctionnement du budget primitif 2023

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

Investissements 2023	Montant	Subventions
Installations et aménagements (chauffe-eau garage, chauffage, compteurs d'eau)	7 916.00	
Réseaux télécom bois Michel	500.00	
Projet commercial/multiservices	462 222.00	368 822.00
Acquisitions foncières	14 000.00	
Travaux sur chemins ruraux	16 900.00	6 950.00
Réfections d'un mur de soutènement	5 200.00	734.00
Travaux sur l'église	3 363.00	1 681.00
Travaux énergétiques (Isolation mairie et remplacement de la chaudière)	52 000.00	6 865.00
Participation au nouveau centre de secours Argentat	2 000.00	
Rénovation de l'éclairage public	5 700.00	
Travaux sur logements	94 445.00	
Achat d'un réciprocatteur	500.00	
Matériel roulant et de voiries (broyeur 2022)		3 196.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>664 746.00</b>	<b>388 248.00</b>

Le budget d'investissement prend en compte le maintien d'une activité commerciale à Champagnac avec le démarrage du projet restaurant multiservices puisque les subventions (80% du coût, soit 368 000€) ont été votées et l'emprunt (150 000€ à 0,85% sur 15 ans) négocié et versé.

On y retrouve un autre objectif, à savoir investir dans les économies d'énergie, soit respectivement 70% et 10% des investissements.

Si on considère les investissements hors projet restaurant multiservices, subventionné à 80%, on constate que le pourcentage de subvention directe est faible, environ 10% et que cela reflète la très grande dépendance de la commune vis-à-vis de l'État et des différentes collectivités locales.

L'absence, à ce stade de subventions concernant les travaux sur logements (*bâtiment de La Poste*), rend ce projet hypothétique.

## État de la dette

À titre de rappel, l'analyse de la situation financière de la commune, qui a été faite en 2022 en collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques, avait montré une situation très saine. En plus de l'emprunt négocié en 2021 pour 15 ans, un emprunt s'arrête en 2023 et un autre s'arrêtera en 2026.

## Travaux du cantonnier sur le premier semestre 2023

Remplacement ou rénovation des panneaux d'affichage sur l'ensemble de la commune.

Démontage et pour remise en état des lattes de bois des poubelles du bourg. Nettoyage, préparation des supports puis protection avec une lazure de la porte en bois et des fenêtres du garage.

Remise en forme (*reprofilage, ouverture de saignées, etc...*) du chemin allant du Perbos au Pont de la Grave à l'aide d'une mini pelle louée pour un mois.

Travaux d'élagage sur plusieurs chemins.

Reprise et traitement de différents trous (nids de poule) avec de l'enrobé à froid à différents endroits en attendant un prochain passage sur l'ensemble des routes.

Et bien sûr aussi :

Fauchage des routes, nettoyage des saignées, entretien courant du cimetière, entretien hebdomadaire de la station d'épuration ainsi que le suivi propreté des différentes poubelles et du point propre.

## Animation

### Repas communal

Pour la troisième année, c'est avec le même grand plaisir que, le dimanche 3 septembre, nous avons accueilli plus de cent Champrunois et Champrunoises. Nous nous sommes retrouvés petits et grands, autour d'un buffet et de MOMO qui a assuré l'animation festive de cette journée conviviale.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons écouté Ghislaine chanter.

BRAVO à Bruno DAVEZÉ, nouvel habitant au lotissement de Lafont, nous a fait découvrir son orgue de barbarie. Les plus doués d'entre nous ont pu participer à un quiz musical et reconnaître les chansons jouées. On le remercie aussi pour les sculptures de ballons qu'il a confectionnées pour le plus grand bonheur des enfants présents.

Portés par l'envie de tous nous retrouver, il va sans dire qu'on réitère ce moment l'année prochaine. Tous les talents seront mis à l'honneur : danseurs, chanteurs ....



## « C'est ma tournée ! » : concerts gratuits itinérants en milieu rural

En 2023, a eu lieu la douzième édition « C'est ma tournée ! ».

C'est une programmation de concerts de musique actuelle dans les petites communes de la Corrèze.

Cette action est organisée par Des lendemains Qui Chantent, la FAL 19 et les communautés de communes.

Notre commune, cette année, a postulé et a été retenue pour accueillir un des concerts de la programmation : le groupe MALAKA, le jeudi 13 juillet.

Le public champrunois fut rapidement plongé dans l'univers folk/soul de Sacha et Laurina et complètement conquis par leur prestation vocale.

Un grand merci au Comité des Fêtes « Ramène ta Prune » pour leur participation active à l'événement.



# Cadre de vie

## Syndicat des eaux des Deux Vallées



Retrouvez les informations du Syndicat sur la page Facebook : SIAEP DES DEUX Vallées

### Prélèvement :

Le Syndicat des Eaux des Deux Vallées met en place pour 2024 le prélèvement mensuel.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le Syndicat par téléphone ou par mail (accueil@sd2v.fr). Des imprimés sont aussi à disposition à la mairie.

Les personnes adhérentes à ce mode de règlement seront prélevées 10 mois de janvier à octobre, suivant un échancier basé sur la consommation de l'année précédente. La régularisation se fera en novembre.

Travaux à proximité des réseaux : articles R554-1 à 554-9 du code de l'environnement

Tout propriétaire, toute entreprise, pour un décapage supérieur à 30 cm, doit obligatoirement déposer une DT (= *Déclaration Travaux*) ou DICT (= *Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*) auprès des différents organismes (EDF, Syndicats des Eaux).

### Astreinte :

Horaires du bureau : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h du lundi au vendredi - (☎) : 05.55.26.21.60)

Pour tout problème technique en dehors ces horaires, veuillez appeler le numéro d'astreinte inscrit sur votre facture.

## Biodéchets, une ressource à valoriser !

Selon la loi AGEC, tous les ménages devront pouvoir disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et ainsi les sortir de la poubelle d'ordures ménagères.

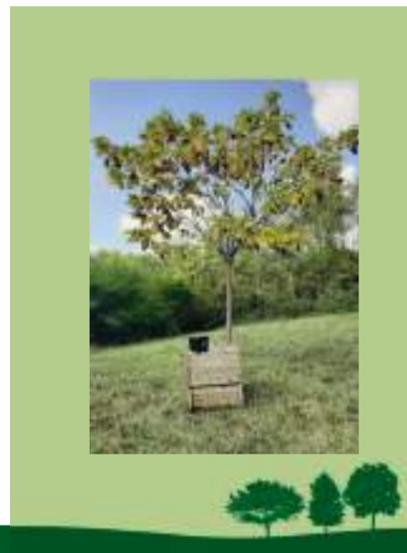
Les biodéchets sont constitués de déchets biodégradables de jardin (*feuilles, branches, coques de noix et écorces*) et de déchets de cuisine (*épluchures, produits de cuisine et restes de repas*).

Les élus de Tulle Agglo ont adopté en décembre 2022 un plan de prévention afin d'offrir aux ménages des solutions de valorisation des biodéchets.

Tulle Agglo met à disposition des kits de compostage et de lombricompostage pour les habitants du territoire.

### Kit de compostage individuel

Chaque kit coûte 25€ et comprend un composteur en pin traité en autoclave de 400 litres, un bio seau et un Brass'compost. Le kit est à récupérer dans l'une des déchetteries de l'Agglo.



### Kit de lombricompostage

Chaque kit coûte 30€ et comprend un lombricomposteur de 33 litres, une griffe pour mélanger et 500 grammes de vers eisenia. Une formation est obligatoire lors de la remise du kit.

Intéressé ? Contactez Karine HENRION, maître composteur et animatrice prévention tri de Tulle Agglo (☎) : 05 55 20 84 22 ou 06 37 24 14 25 / ✉ : karine.henrion@tulleagglo.fr)

### Plus d'infos sur le compostage :

[www.tulleagglo.fr/au-quotidien/collecte-des-dechets/les-biodechets/](http://www.tulleagglo.fr/au-quotidien/collecte-des-dechets/les-biodechets/)

## Projet éoliennes de Champagnac-la-Prune/Saint Paul

Le dossier avance, lentement, sans beaucoup d'informations de la part des services de l'État.

L'instruction par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est terminée. Sans que la commune ait été informée des conclusions qu'elle a rendues aux services préfectoraux.

Le dossier a donc été transmis à la MRAE (*Mission Régionale d'Autorité Environnementale*) qui a rendu son avis le 22 mars 2023. Le promoteur doit désormais répondre aux observations formulées et le Préfet pourra alors ouvrir le processus d'enquête publique annoncée pour la fin de l'année.

La MRAE observe simplement l'étude d'impact sur la faune, la flore est désormais très ancienne : presque 10 ans ! En une décennie notre territoire a changé, les milans ont fait leur apparition, les risques incendies sont de plus en plus prégnants, les problèmes d'approvisionnement en eau récurrents.

En conclusion, (*extrait*) «La MRAE constate que le projet a évolué dans le sens d'une meilleure intégration des enjeux environ-

nementaux. Toutefois, le site présente des contraintes identifiables dès l'amont : site de plateau offrant des visibilitées potentielles larges, mosaïque de milieux favorables à l'avifaune et aux chiroptères, groupes d'espèces particulièrement sensibles à l'éolien.»

Aucune décision n'a donc été prise au niveau préfectoral dans l'attente de l'enquête publique.

Nous sommes nombreux à veiller pour que notre commune ne soit pas définitivement défigurée par des mats géants au seul profit des fonds de pension étrangers seuls actionnaires de ce projet.

Sachant que le Conseil Municipal a déjà par deux fois émis un avis défavorable à l'unanimité sur ce projet et que le Président de la Communauté de Commune a indiqué devant le Conseil municipal qu'il soutiendrait lors de la consultation de la ComCom la position du Conseil municipal.

## Planification Énergétique Territoriale Départementale

Le Préfet de la Corrèze a demandé que chaque maire envoie à la Préfecture d'ici le 15 décembre 2023, un document ciblant des parcelles cadastrales susceptibles d'accueillir des installations d'énergie renouvelable : éoliennes, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation, hydrologique.

Pour l'agrivoltaïsme, l'enquête a été confiée à la Chambre d'Agriculture ; sur la proposition de celle-ci, le Préfet devra prendre un arrêté.

Le Conseil municipal a considéré qu'il n'était pas de sa responsabilité de choisir des parcelles pour en faire des zones favorables, quelle que soit l'énergie visée.

Mais il organise **une réunion publique le mardi 31 octobre à 20h à la salle polyvalente** pour présenter cette demande et répondre aux questions légitimes que chacun peut se poser.

Cette demande ne concerne pas le projet éolien qui est toujours en instruction. Pour l'énergie photovoltaïque, des projets sont à l'étude, à la fois au niveau municipal (bâtiment de la mairie, garage, futur restaurant...) et au niveau privé.

## Gestion durable de la forêt : création de l'association « Syndicale libre de gestion forestière »

Sur le territoire de Tulle Agglo, on dénombre 38 000 ha de forêts appartenant à 13 000 propriétaires qui possèdent en moyenne 2,9 ha divisés en plusieurs parcelles.

Dans ces conditions, une gestion durable ou simplement l'entretien des parcelles forestières devient compliqué.

Une association, l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Pays de Tulle (ASLGF) a été créée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Nouvelle Aquitaine avec le soutien de la Communauté d'Agglomération de Tulle. C'est la troisième association de ce type à voir le jour en Corrèze.

La création de cette association a pour objectif de mettre en œuvre une gestion durable, patrimoniale, paysagère, rentable et multifonctionnelle de la forêt.

L'Association vise à promouvoir une exploitation rationnelle de la forêt visant à respecter les processus naturels des écosystèmes forestiers, notamment via une sylviculture à couvert continu et une plantation d'essences guidée par une meilleure adaptation au contexte de changement climatique.

Cela permet la mutualisation des coûts des chantiers d'exploitation et de reboisement, le travail naturel des forêts en évitant autant que possible les coupes rases, la création de pistes d'accès aux parcelles, la demande à l'État de subventions bonifiées ou d'incitations fiscales et surtout la mise en place d'un plan de gestion long terme de chaque parcelle avec le conseil du cabinet d'expert forestier Chaton Meunier.

Le fonctionnement de l'Association est simple : chaque propriétaire adhérent peut choisir d'inscrire toutes ses parcelles ou une partie simplement. Il conserve seul la propriété et la maîtrise de ses espaces forestiers.

Chaque propriétaire possède une voix lors des votes quelle que soit la taille de ses parcelles forestières.

L'Association regroupe aujourd'hui plus de 50 propriétaires forestiers, dont 7 à Champagnac, pour une surface dépassant 500 ha.

Pour avoir plus d'informations ou adhérer, contacter l'association à [aslfgdupaysdetulle@gmail.com](mailto:aslfgdupaysdetulle@gmail.com) ou Vincent FIDON, technicien forestier au CRPF, qui anime l'association (☎ : 07 62 67 29 20 / ✉ : [vincent.fidon@cnpf.fr](mailto:vincent.fidon@cnpf.fr)) ou consulter le site <https://aslfgdupaysdetulle.fr>



## À savoir

### Arrivée de Julie JEANDIE à l'agence postale

Après un jury qui a permis de recueillir 15 candidatures et auditionner 8 postulants, Julie JEANDIE a été retenue pour assurer les missions de l'agence postale.

Cette agence postale est un atout pour tous les habitants de la commune et un service de proximité que nous souhaitons maintenir.

Pour rappel, il est possible d'y acheter l'ensemble de la gamme des produits de la Poste : timbres, enveloppes, colis, lettres suivies, Chronopost. Il vous est possible d'envoyer et affranchir courriers, colissimos ainsi que des recommandés. Si vous êtes client de la Banque Postale, vous pourrez aussi déposer ou retirer de l'argent.

Julie vous attend avec sa bonne humeur : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h et le mercredi de 9h30 à 11h30.

Elle remplace aussi, depuis le 1er septembre, Karine BADOU qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. Julie assure à ce titre l'entretien des locaux communaux.

### Parlons santé

Des ateliers sur le « soin de soi » animés par le docteur Alain GARENNE vous seront proposés un dimanche tous les 2 mois de 9h30 à 12h30 à la salle polyvalente.

*« En fait, nous ferons beaucoup d'autres choses que parler. Mais nous parlerons aussi.*

*Je ne vous donnerai pas de recettes miracles pour rester en bonne santé, ni vous ferai de consultations particulières. Mais, je vous proposerai de faire des expériences et de pratiquer des exercices qui pourront vous aider à mieux prendre soin de vous.*

*Des exercices pour apprendre à s'écouter et à mieux communiquer, développer l'intuition, le "senti" afin de mieux comprendre ses mal-être, de mieux reconnaître ses besoins. Bref, comment faire le tri entre ce qui nous fait du bien et ce qui ne nous fait pas du bien. »*



Le docteur Alain Garenne est médecin, ostéopathe et acupuncteur. Outre sa pratique en cabinet, il a animé de nombreux stages et formations, entre autre dans le secteur gériatrique. Il revendique par ailleurs une longue pratique de diverses disciplines corps comme le Qi Gong ou l'expression corporelle et théâtrale.

Premières dates (*les prochaines seront à définir ultérieurement*) :

- **le 26 novembre 2023** : Le corps parle ou les pathologies fonctionnelles
- **le 21 janvier 2024** : Pertes, deuil et dépression : adaptation ou résignation

Inscription à l'avance souhaitée soit par 📞 : 06 80 56 97 36 (*à user avec modération car tel professionnel*), soit par ✉ : [agarenne@free.fr](mailto:agarenne@free.fr)

Prix libre au bénéfice du Comité des Fêtes « Ramène ta Prune »

## Levons les yeux au ciel !

2023 : une bonne année pour les hirondelles rustiques (*dites aussi de cheminée*) dans notre commune ?

Bien qu'il faille se méfier de nos impressions spontanées en matière ornithologique, nous sommes nombreux à avoir constaté que les tourbillons d'hirondelles dans nos hameaux se sont faits plus denses au fil des semaines depuis début avril.

De nouveaux couples se sont-ils joints aux couples habitués à nicher ici ? Des jeunes ont-ils choisi de suivre leurs parents et de revenir sur leurs lieux de naissance (car ce n'est pas systématique) ? Ou le biotope s'est-il suffisamment amélioré et ainsi devenu plus attrayant ?

Les couvées ont été réussies grâce, sans doute, au temps assez doux, pluvieux puis relativement chaud qui a favorisé le développement des insectes.

Les prés laissés en jachère, les débris de bois abandonnés aux abords des villages suite aux coupes, ont fourni leur ration de moucheron, moustiques et autres mets de choix pour nos amies hirondelles.

Plus que jamais, nous devons veiller à ce que nos hirondelles ne fassent pas QU'UN printemps et qu'elles reviennent encore plus nombreuses en 2024 et par la suite.



Pour cela, ne calfeutrons pas toutes les granges et les maisons ; car, si il leur faut de la nourriture, il leur faut aussi des gîtes adéquats. En cette fin d'été, il nous reste à trouver les dortoirs dans lesquels elles vont se regrouper pour assister (de loin) au ballet extraordinaire du coucher. Les gardiennes, souvent les plus anciennes, tournent et retournent sans fin pour rameuter les jeunes qui cherchent encore pitance sur les étangs... avant de se laisser choir en quelques secondes dans des bosquets au son des pépiements de toutes sortes.

Nous avons constaté avec plaisir ce printemps l'augmentation de la population de « pie

grièche écorcheur » dans la commune.

Souvent perchées sur les fils ou en haut de branches mortes, elles se nourrissent de gros insectes qu'elles empalent sur les pointes des fils barbelés ou de buissons épineux.

Comme les hirondelles, elles sont assez fidèles à leur lieu de naissance et apprécient bien entendu, les jachères, les débris de bois mort, les haies et les ronciers.

Présentes de mai à fin août, elles s'envolent ensuite vers l'Afrique subsaharienne. Espèce en déclin, la venue cette année de plusieurs couples est une excellente nouvelle pour la biodiversité de la commune.

## Vous l'avez reconnu ? Signalez-le !

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance du moustique-tigre afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne essentielle permettant de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site [https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/)

Un questionnaire vous permettra notamment de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique-tigre.

## Sporting Club Tulle Corrèze

La commune dispose d'une carte d'abonnement pour les matchs du club de rugby tulliste au stade Alexandre Cueille pour la saison 2023 / 2024. Si vous souhaitez en bénéficier, veuillez contacter la mairie.



# État civil

## Bienvenue aux nouveaux arrivants

Noé GEORGES-LUSZCZAK, 17 le Peuch  
Gaëlle CHAMBON, 28 le Theil  
Denis EYMA et Elma MERIGALET, 9 les Vergnes  
Zoé et Sylvain BROUSSE, 17 le Liac  
Bruno DAVEZÉ, 5 Lafont

## La famille s'est agrandie

Maïa MATAS, le 20/03/2023 de Mickaël et Jennifer MATAS

## Nous adressons nos félicitations à

Teagan DOYLE, baccalauréat professionnalisation et services en restauration, mention assez bien  
Érine ESPARGILLIÈRE, brevet des collèges, mention très bien  
Tom FAUCHER, baccalauréat professionnel gestion des milieux naturels et de la faune, mention bien

## Ils nous ont quittés

Marie CHAZARIN née COMBE du Liac, le 30 janvier 2023 à Tulle, 97 ans  
Geneviève SCHERER, décédée le 26 avril 2023, 93 ans  
Bernard CEAX du Chassang, décédé le 9 juillet 2023 à Limoges, 77 ans  
Marie COMBE née CHAMBEAUDIE au bourg, le 31 juillet 2023, 92 ans  
Yolande LECLERCQ née PICARLE, décédée le 16 septembre 2023, 80 ans  
Paulette CHATAUR née LUDIER, décédée le 29 septembre 2023 à Tulle, 80 ans

# Quoi de neuf ?

## Du côté des écoles

### Une nouvelle enseignante sur le RPI du Doustre et du Plateau des Étangs

L'ensemble de la communauté éducative des écoles du RPI souhaite la bienvenue à Valérie PUYJALON. Elle occupe, depuis septembre 2023, le poste de direction à l'école maternelle de La Roche Canillac suite au départ en retraite de Karin PIGEAUD.

### Projet d'éducation artistique et culturelle « Chemin faisant »

Tulle Agglo avec l'Office de Tourisme a initié le projet de balades thématiques et ludiques de randonnée pédestre sur son territoire. Elles sont déjà en place sur les communes de La Roche Canillac et Gumont. Concernant celle de Champagnac-la-Prune, le temps a été pris pour lui donner du sens et de l'épaisseur. Ainsi, les écoles du RPI du Doustre et du Plateau des Étangs

(Clergoux, La Roche Canillac et Saint-Par-doux-la-Croisille) ont été amenées à réfléchir à différents types d'actions dans le but de faire découvrir de manière ludique le parcours.

Le travail mené sur l'année scolaire 2022/2023 a été restitué samedi 30 septembre à la salle polyvalente de Champagnac-la-Prune. Les familles et les partenaires ont pu découvrir toutes les étapes du projet comprenant des ateliers artistiques menés par la plasticienne Pascale GUÉRIN, des animations de découverte du monde du vivant et de son environnement proche encadrées par la Maison de la chasse et de la nature, la FAL 19 et le CPIE 19 ainsi qu'un atelier d'écriture pour la création d'un conte à plusieurs mains. Pour clôturer la restitution, l'ensemble du public a été invité à se rendre à l'église pour découvrir l'exposition des travaux des enfants. Tous étaient enchantés du travail rendu et ont félicité les enfants. Pour les absents et les curieux, une séance de rattrapage est prévue puisque l'exposition sera ouverte pendant les congés de Toussaint (du 21/10 au 5/11 tous les après-midis).

## ... Du côté du Comité

Une année bien remplie en terme d'événements et de fréquentation.

**19 mars:** Pour sa reprise d'activité, le comité des fêtes a fait carton plein pour son troisième troc aux graines et aux plants.



Ramène  
la Prune



L'association de Corrèze Environnement « SEL.DE.TERRE », venue avec une grande diversité de graines et de plants, nous a prodigué de précieux conseils tout l'après-midi.

Pour clôturer cet événement, Dave JOHNSON, un Champrunois passionné de flore sauvage, nous a enchanté avec son diaporama commenté sur les espèces végétales rares et à protéger présentes sur notre commune.

Victime de son succès, Dave a proposé une balade le 19 avril pour illustrer ses propos à une dizaine de chanceux.

**14 avril :** 24 équipes ont participé au concours de belote. Ambiance détendue et conviviale où chaque participant, du premier au dernier, est reparti avec un lot.

**17 juin :** Une fête de la Saint-Jean avec un peu d'avance pour y associer le concours de pêche, habituellement proposé lors de la fête d'été.

Malgré la timidité des truites, lâchées la veille, la quinzaine de participants était heureuse de se retrouver dans ce cadre magnifique, sous un beau soleil, dans une ambiance festive et décontractée.

L'apéritif et la distribution de nombreux lots ont clôturé cette belle matinée.

Le soir, 120 Champrunois et habitants des communes environnantes se sont réunis dans le pré communal pour un repas champêtre.

Un superbe feu de la Saint-Jean, très apprécié de tous, et surtout des enfants, a mis un terme à cette magnifique journée.

**22 juillet :** Une fête d'été relookée cette année avec :

- un vide-greniers sur la journée,
- l'animation d'estaminets (= anciens jeux traditionnels en bois) proposée par l'association « Jadis on jouet »,
- un apéro-concert rythmé par les « The Red Donkeys » accompagné de flamenkuches cuites sur place et d'assiettes de charcuterie.



**27 août :** Quatrième édition de La Champrunoise

Malgré une météo très incertaine, plus de 200 marcheurs et vététistes sont venus, parfois de loin, découvrir de nouveaux sentiers et chemins de notre belle campagne champrunoise.

Les trois circuits Marche et les quatre circuits VTT, proposés par le comité des fêtes, ont encore une fois été très appréciés par les participants.

Plus de la moitié d'entre eux est restée ensuite, autour d'une pizza et d'un verre de bière, pour échanger leurs expériences dans une ambiance très conviviale.

**24 septembre :** Encore un franc succès. 150 repas farcidures ont été servis lors de la fête votive. Comme l'année dernière, l'animation musicale a été assurée par l'orchestre Patrice RIVIÈRE. Les musiciens ont fait danser les convives les plus enthousiastes jusqu'en début de soirée.

**22 octobre :** Fête de la Pomme.

Tout était réuni (*participants, exposants, animations, ventes... et météo!*) pour conclure en beauté cette année riche en événements.



# Brèves champrunoises

## Commémoration de l'armistice du 8 mai 2023

C'est dans la brume du printemps que, ce 8 mai dernier, quelques dizaines de Champrunoises et Champrunois sont venus commémorer l'armistice de la seconde Guerre mondiale.

Dans un contexte mondial toujours fragile, toutes les générations étaient venues partager le souvenir et évoquer ce que l'on ne veut plus revoir. Il était notamment important pour

notre jeunesse champrunoise de participer, par la lecture de discours optimistes, à cet élan d'espoir.

Sous le drapeau fièrement porté, une gerbe a été déposée au pied du Monument aux Morts pour rendre hommage à ceux qui se sont battus pour cette victoire pour l'Europe.



## Départs en retraite

L'école est finie...

Après un parcours professionnel divers et varié, Karin PIGEAUD débute sa carrière d'enseignante à l'Éducation Nationale en 1988 dans les Deux Sèvres.

Elle fit sa première rentrée scolaire en Corrèze, en 1993, à Champagnac-la-Prune dans une classe de CE2 CM1 CM2.

Karin obtint des années plus tard le poste de maternelle à La Roche Canillac. Elle l'occupera pendant 16 ans suite à la fermeture de l'école élémentaire de La Roche Canillac et à la constitution du Regroupement Pédagogique Intercommunal du Doustre et du Plateau des Étangs.



Son dernier jour de classe, le 7 juillet dernier, fut l'occasion à toute la communauté pédagogique et éducative mais également à d'anciens élèves et parents d'élèves de se retrouver autour d'un verre pour lui souhaiter plein de bonnes et belles choses pour la suite. Bonne route !

Sylvie DUBOIS a été recrutée en septembre 1999 à l'agence postale de Champagnac-la-Prune. Après de bons et loyaux services, elle a fait valoir son droit à partir à la retraite au 1er juillet 2023.

C'est avec émotion que plusieurs élus : actuels, anciens et ses collègues se sont réunis lors d'un pot de départ organisé le 19 juillet à la Mairie. Ce rendez-vous a été l'occasion de la remercier pour son implication et son sérieux qui ont caractérisé ses années de services.

Nous souhaitons une belle retraite à notre jeune retraitée : Sylvie, et nul doute qu'un départ à 62 ans fasse des envieux dans les années à venir. MERCI.



## Chasse à Champagnac

La saison de chasse est ouverte depuis maintenant quelques semaines malgré un temps chaud et sec peu propice à cette activité.

Cette année, la société de chasse communale s'est vue attribuer 19 grands cervidés et 30 chevreuils par l'administration (*contre 15 cervidés et 28 chevreuils en 2022*).

Elle se doit de réaliser ce plan de chasse ainsi qu'un nombre suffisant de sangliers pour maintenir un équilibre avec le milieu ainsi qu'avec les activités agricoles et forestières.

Il faut savoir que les autorités forestières et les associations de propriétaires forestiers font des cervidés le premier obstacle avant le réchauffement climatique au repeuplement en feuillus de la forêt Corrèzienne.

La sécurité et le respect des propriétés ainsi que des autres usagers sont les priorités lors des journées de chasse.

Mais quelques lignes ne suffisent pas à décrire la chasse. Aussi, les chasseurs de la commune seraient heureux de pouvoir faire découvrir leur passion aux Champrunoises et Champrunois qui le souhaitent.





## **Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie**

**lundi** de 14h à 17h

**jeudi** de 14h à 17h

**samedi** de 10h à 12h

PERMANENCE de vos élus les samedis de 10h à 12h

📍 : Mairie de Champagnac-la-Prune 6 Grand'Rue 19320 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

☎ : 05 55 29 14 61

✉ : [mairiechampagnaclaprune@orange.fr](mailto:mairiechampagnaclaprune@orange.fr)

🌐 : [www.champagnac-la-prune-19.fr](http://www.champagnac-la-prune-19.fr)

